

Pour demander à célébrer un Baptême

1 - Lorsqu'il s'agit de baptême de petits enfants, deux situations se présentent :

a) Les parents qui demandent le baptême pour leur **enfant (de 0 à 3 ans)** prennent contact avec la paroisse dès qu'ils envisagent la célébration du baptême (**au moins trois mois avant le jour du baptême**). Une rencontre de préparation est alors à prévoir avec d'autres parents qui demandent également le baptême d'un enfant : ils seront alors invités à choisir une date parmi celles qui leur seront proposées lors du premier contact avec la paroisse.

b) Pour les **enfants de 4 à 7 ans**, une préparation un peu plus soutenue dans le cadre de l'Eveil à la foi est prévue avec l'enfant et ses parents, pour l'aider à comprendre son baptême

2) Lorsqu'il s'agit de baptême d'enfants en âge scolaire (8 à 14 ans)

Pour ceux et celles qui ont **entre 8 et 14 ans**, il leur sera proposé de vivre deux années de catéchèse....et le baptême pourra être célébré par étapes à partir du début de la deuxième année de caté.

3) Pour les jeunes et les adultes qui désirent être baptisés, l'Eglise prévoit un cheminement avec un groupe d'accompagnement, appelé groupe de catéchuménat, qui peut se vivre sur deux ans ou plus selon les besoins de chacun(e)....

Pour choisir la date de célébration du baptême :

- Sur notre paroisse, les baptêmes sont **toujours** célébrés le dimanche dans l'église où a lieu l'Eucharistie ce jour-là. Se renseigner au presbytère.
- Contacter, en tout premier lieu, la paroisse dès que vous pensez au baptême d'un de vos enfants... Ne pas attendre le dernier moment...et n'organisez rien avant d'être sûrs des possibilités de la paroisse.
- Comme les baptêmes sont toujours liés à une Eucharistie, il est aussi possible de célébrer des baptêmes le samedi soir, là où a lieu la messe.